



Info PROTECTION

Page 1

Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2015-2016 Vaccination contre le pneumocoque Informations générales pour les vaccinés



Dans ce numéro :

- Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2015-2016
- Vaccination contre le pneumocoque
- Information générales pour les vaccinés
- Vaccination VPH
- RAPPEL : Prophylaxie postexposition contre la rage : N'oubliez pas les immunoglobulines
- Information des lieux dépistage ITSS en Outaouais

VACCINATION CONTRE LE PNEUMOCOQUE :

Nouvelle indication : en plus des 65 ans et plus, ce vaccin est maintenant indiqué pour les 50 ans et plus avec asthme grave.

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE :

Deux nouveaux vaccins injectables seront distribués : Le Fluzone Quadrivalent et l'Influvac (voir indication dans le tableau ci-dessous).

La campagne débutera le 1^{er} novembre 2015 et se poursuivra jusqu'après le pic de l'activité grippale au Québec.

Les groupes visés demeurent les mêmes que la saison dernière

- ⇒ Enfants âgés de 6 à 23 mois
- ⇒ Femmes enceintes en bonne santé au 2^e et 3^e trimestre de grossesse
- ⇒ Personnes souffrant d'une maladie chronique
- ⇒ Personnes âgées de 60 ans et plus
- ⇒ Entourage des personnes à risque de complications, y compris celui des bébés de moins de 6 mois
- ⇒ Travailleurs de la santé

Malgré l'efficacité vaccinale décevante lors de la dernière saison grippale, particulièrement contre les souches de type H3N2, la vaccination annuelle contre la grippe demeure recommandée. Il s'agit de la meilleure protection contre la maladie et ses complications.

Le début hâtif de la saison grippale en CHSLD l'an dernier alors que la vaccination n'était pas terminée dans ces milieux fait en sorte que nous demandons que la vaccination des résidents et des travailleurs de la santé débute à la réception des vaccins et qu'elle soit administrée prioritairement en novembre.

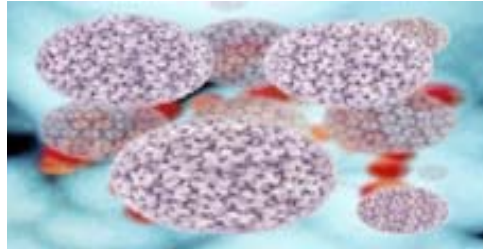
VACCINS FOURNIS GRATUITEMENT PAR LE MSSS

Nous vous invitons à consulter le tableau résumé des vaccins contre la grippe disponible dans le cadre du programme public ainsi que les clientèles pour lesquelles les vaccins sont réservés.

Produits	Clientèle
FLUZONE QUADRIVALENT <i>Nouveauté</i>	Enfants 6-23mois Enfants 2-17 ans avec contre-indication au FLUMIST QUADRIVALENT
FLUMIST QUADRIVALENT	Enfants 2-17 ans * Atteints maladies chroniques *Contact domiciliaire de personnes à risque élevé
FLUVIRAL	18 ans et plus (mais peut être utilisé à partir de 6 mois)
AGRIFLU	18 ans et plus (mais peut être utilisé à partir de 6 mois)
INFLUVAC <i>Nouveauté</i>	18 ans et plus
FLUAD	65 ans et plus en CHSLD



VACCINATION CONTRE LE VPH



POURQUOI VACCINER contre le VPH ???

- ⇒ L'infection par les VPH est l'ITS la plus fréquente, de 70 à 80 % de la population en sera infectée au cours de sa vie.
- ⇒ Près de 100 % des cancers du col de l'utérus et plus de 99 % des condylomes sont causés par ces VPH.
- ⇒ Au Québec, le cancer du col de l'utérus est la 2^e cause de cancer chez les femmes de 20-44 ans.
- ⇒ À chaque année au Québec, environ 325 femmes apprennent qu'elles ont le cancer du col de l'utérus, et 80 en meurent.
- ⇒ Environ 53 000 Québécoises auront un test de dépistage du cancer du col de l'utérus anormal chaque année, qui nécessitera des investigations et des traitements qui ne sont pas sans conséquence sur la santé.

QUELQUES DONNÉES D'INTÉRÊT POUR VOTRE CLIENTÈLE

- ⇒ La vaccination contre les VPH chez les jeunes filles en 4^e année de primaire a débuté en 2008.
- ⇒ Le vaccin quadrivalent utilisé au Québec constitue un moyen efficace, fiable, moderne et rentable de prévenir 70 % de l'ensemble des cancers du col utérin et presque 100 % de ceux causés par les VPH des souches 16 et 18, ainsi que les lésions précancéreuses graves et moins graves causées par ces VPH. Le vaccin protège aussi contre les condylomes causés par les types 6 et 11.
- ⇒ La vaccination constitue un incontournable pour protéger les femmes contre les VPH et leurs conséquences sur la santé.
- ⇒ Le Comité consultatif mondial de la sécurité vaccinale a réévalué récemment les vaccins contre le VPH et conclu un excellent profil de la sécurité des vaccins avec plus de 175 millions de doses distribuées dans le monde.
- ⇒ La majorité des effets secondaires déclarés sont de gravité légère à moyenne et consistent surtout en des réactions locales au site d'injection. Plus rarement, des cas d'effets secondaires classifiés comme plus sérieux sont rapportés au système de surveillance.

- Les personnes visées par la vaccination gratuite sont les filles âgées de 9 à 18 ans, les filles âgées de 18 à 26 ans immunosupprimés ou infectés par le VIH, ainsi que les garçons et hommes de 9 à 26 ans immunosupprimés ou infectés par le VIH.
- Il y a un calendrier de vaccination VPH pour les personnes de 9 à 13 ans et un calendrier pour les personnes de 14 ans et plus. Vous référer au PIQ, section 10.4.4.

ENCOURAGEONS LA VACCINATION !

RAPPEL

Prophylaxie postexposition contre la rage : N'oubliez pas les immunoglobulines !!!

Lorsqu'une prophylaxie postexposition contre la rage est indiquée, la grande majorité des personnes exposées devrait recevoir en même temps que leur première dose de vaccins des immunoglobulines contre la rage (Rlg).

POURQUOI DONNER DES RIG EN MÊME TEMPS QUE LA PREMIÈRE DOSE DE VACCINS ?

La rage étant une maladie presque toujours fatale, il faut protéger le plus rapidement possible la personne exposée. C'est ce que permettront les Rlg en attendant que le vaccin puisse faire effet.

OÙ PUIS-JE ME PROCURER DES RIG ?

Le produit est disponible dans les banques de sang des hôpitaux de la région.

Y A-T-IL DES CAS POUR LESQUELS CELA N'EST PAS REQUIS ?

Les Rlg ne sont pas indiquées pour les personnes déjà vaccinées adéquatement ou si l'administration de la première dose de vaccins contre la rage remonte à 8 jours ou plus.

Pour plus de détails sur l'administration des Rlg, consultez le PIQ au <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/piq/html/web/Piq.htm>

RAPPEL !

Une formation en 3 modules sur la gestion des expositions à un animal et le risque de rage est disponible en ligne. Cette formation s'adresse aux infirmières et aux médecins qui sont appelés à intervenir auprès de personnes qui ont eu un contact à risque de transmission de la rage avec un animal.

Pour plus d'information, aller à : <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/rage/formation/>

Information pour vos patients sur les lieux de dépistage des ITSS en Outaouais

Le médecin de famille ou l'infirmière praticienne spécialisée est la personne privilégiée pour faire l'intervention de dépistage auprès de sa clientèle.

Les ressources suivantes sont aussi disponibles :

en français : http://santepublique-outaouais.qc.ca/fileadmin/documents/Ress-ITSS-Out_FR_sept_2015.pdf

in english: http://santepublique-outaouais.qc.ca/fileadmin/documents/Ress-ITSS-Out-ENG_sept_2015.pdf

www.santepublique-outaouais.qc.ca